

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès

Décret n° 2006-33 du 02 février 2006
portant revalorisation du salaire indiciaire de base
des agents de l'Etat

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 1- 2000 du 1^{er} février 2000 portant loi organique relative au régime financier de l'Etat ;

Vu la loi n° 021- 89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu la convention collective du 1^{er} septembre 1960 applicable aux agents contractuels et auxiliaires de la fonction publique de la République du Congo ;

Vu le décret n° 91- 049 du 5 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat de la République populaire du Congo ;

Vu le décret n° 95-113 du 16 juin 1995 portant abattement du salaire indiciaire de base en application du PARESO ;

Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 02 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Le salaire indiciaire de base des agents de l'Etat en service dans les administrations publiques et dans la force publique est revalorisé de quinze pour cent sur trois ans, à raison de :

- 2006 : 5% ;
- 2007 : 5% ;
- 2008 : 5%.

Article 2 : La base sur laquelle s'applique la revalorisation de 15%, répartie sur trois ans, est celle du point indiciaire à la date du 31 décembre 2005.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet pour compter du 1^{er} janvier 2006, abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera enregistré, publié au journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

2006-33

Fait à Brazzaville, le 02 février 2006



Denis SASSOU N'GUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre du travail, de l'emploi
et de la sécurité sociale,

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

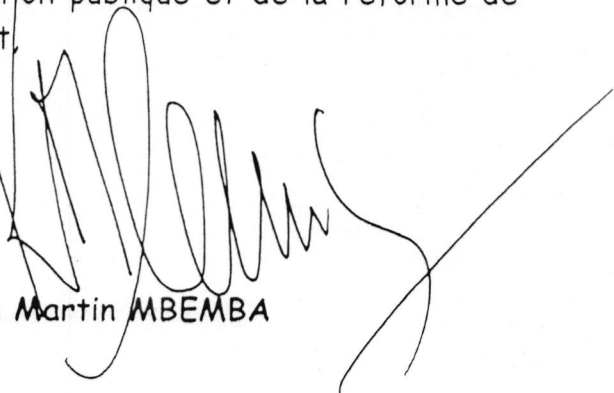


Pacifique ISSOIBEKA



Gilbert ONDONGO

Le ministre d'Etat, ministre de la
fonction publique et de la réforme de
l'Etat,



Jean Martin MBEMBA